

# **SYDOMinfos**

La lettre d'information du Syndicat départemental

de traitement et de valorisation des déchets ménagers de l'Aveyron





Nous produisons en moyenne 360 kg de déchets par personne et par an. Nos collectivités de proximité, commune ou intercommunalité, en assure la collecte au quotidien.

Le SYDOM, que i'ai l'honneur de présider depuis le 18 juin 2008, a la lourde tâche de s'occuper pour l'ensemble du département de l'Aveyron, du traitement des déchets ménagers.

A travers cette lettre d'information, j'ai souhaité vous présenter l'action menée avec mes collègues élus pour "donner de la valeur à nos déchets".

La réglette mémo-tri que j'ai le plaisir de vous offrir, constitue un précieux outil pour faciliter et améliorer votre geste de tri. En triant plus et mieux, nous contiendrons plus facilement les coûts de traitement. En effet, grâce aux recettes de la revente des matériaux recyclables et aux soutiens versés par les écoorganismes, une tonne triée ne coûte rien à votre collectivité quand dans le même temps, une tonne de déchets enfouie en centre de stockage est facturée en moyenne 120 euros.

J'en appelle donc à chacune et chacun d'entre vous, pour qu'ensemble par des gestes éco-citoyens, nous parvenions à mieux maîtriser notre production de déchets.

Patrice COURONNE Président du SYDOM Aveyron

Lettre d'information éditée par le : SYDOM Aveyron, 3 place de la Mairie 12510 OLEMPS Directeur de publication : Patrice COURONNE, Président du SYDOM Avevro Rédaction : Communication SYDOM Aveyron - Conception : L'île du boucanier Impression sur papier recyclé : Imprimerie GRAPHI
Distribution : La Poste -Tirage : 126 000 exemplaires

N°ISSN: en cours d'attribution - Dépôt légal: avril 2010 - Lettre d'information gratuite. Crédits photographiques : S. HITAU - éco-emballage - jean froidevaux

## **LE SYDOM AVEYRON**

## SON TERRITOIRE, SES COMPÉTENCES

Dans notre département, face à la problématique du traitement des déchets, 38 intercommunalités de collecte, représentant 302 communes et 268 000 habitants, ont souhaité se regrouper afin de déployer ensemble les moyens nécessaires pour trouver des solutions pérennes en matière de traitement.

C'est de cette union qu'est né en juillet 2000, le syndicat départemental de traitement et de valorisation des déchets ménagers : le **SYDOM Aveyron** (Syndicat Départemental des Ordures Ménagères).

Organisme public incontournable dans la gestion des déchets, le SYDOM a pour vocation d'agir selon les principes de proximité et de solidarité départementale avec pour leitmotiv la maîtrise des coûts pour le contribuable.

#### SES MISSIONS ENGLOBENT LES OPÉRATIONS SUIVANTES :

- → le regroupement et le transport des déchets ménagers avant leur envoi vers les sites de traitement,
- → la valorisation par le recyclage des emballages (flaconnages et bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes en acier ou en aluminium, cartons et papiers) et le compostage des déchets verts.
- → l'élimination des déchets résiduels, c'est-à-dire, les déchets collectés dans les sacs noirs et qui ne peuvent pas être valorisés.

Pour mener à bien ses missions, le SYDOM s'appuie sur des installations de proximité couvrant le territoire telles que des centres de tri, une plateforme de compostage, des stations de transit ou encore des installations de stockage.

#### DE LA COLLECTE LOCALE **AU TRAITEMENT DÉPARTEMENTAL**

Dans l'Aveyron, la gestion des déchets ménagers, c'est concrètement deux étapes :

- → la collecte des déchets et la gestion des déchèteries, gérées par les collectivités de proximité telles que les syndicats de communes, Communautés de Communes ou encore d'Agglomération,
- → l'élimination et la valorisation, assurées par le SYDOM Aveyron.

# LE SAVIEZ-VOUS? LE SYDOM AVEYRON C'EST:

- 38 intercommunalités de collecte
- 302 communes
- 8 476 km<sup>2</sup>
- **268 012** habitants
- 119 912 tonnes de déchets ménagers et assimilés traitées en 2009 sur le département de l'Aveyron



# LA GESTION DES DÉCHETS DANS L'AVEYRON



## QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS RÉSIDUELS?

#### **AUJOURD'HUI:**

Conformément au Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), les déchets résiduels aveyronnais sont enfouis dans des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), plus communément appelées, centres de stockage. Avec les fermetures successives d'anciennes décharges devenues obsolètes, les collectivités ont dû transférer leurs déchets résiduels vers les deux seuls centres de stockage départementaux répondant aux normes environnementales :

- → le Burgas, situé sur la commune de Ste Radegonde,
- → Solozard, localisé sur Villefranche de Rouergue.

Gérés tous deux par le SYDOM Aveyron, ces centres de stockage ont assuré à eux deux, le traitement de plus de 106 774 tonnes pour l'année 2009. Cependant, au 17 mai prochain, le plus important site de traitement, le Burgas, fermera définitivement ses portes.

#### QU'EN SERA-T-IL DEMAIN ?

A compter de cette date, le SYDOM Aveyron va devoir exporter, une partie de ses déchets résiduels. Le choix s'est porté sur le bioréacteur de Trifyl dans le Tarn, qui valorise ses déchets enfouis en produisant électricité et chaleur.

En effet, les déchets que nous considérions jusqu'ici comme une charge, un problème difficile à résoudre, vont ainsi se transformer, grâce à la technologie innovante du bioréacteur, en une véritable ressource

Cependant, conscients des impacts économiques et environnementaux générés par cette situation, les élus du SYDOM réfléchissent actuellement à une solution locale, pérenne et respectueuse de l'environnement en matière de traitement des déchets. « Gérer et traiter dans notre département, les déchets qui y sont produits », telle est la volonté inflexible posée par les élus aveyronnais. Pour cela, il est primordial d'étudier les différentes filières de traitement possibles.

# « Faire de nos déchets résiduels, une véritable richesse »

Afin de définir le mode de traitement le plus adapté à notre territoire, le SYDOM a lancé en concertation avec tous les élus aveyronnais, les associations environnementales et de consommateurs (Action Environnement, Comité Causse Comtal, ADERR, ADHEVA, CLCV et UDAF), une étude de grande ampleur ayant pour but de présenter, de comparer les technologies innovantes en matière de traitement de déchets et de déterminer des secteurs préférentiels d'implantation. Plusieurs filières de traitement sont actuellement à l'étude :

#### LE BIORÉACTEUR:

Le principe du bioréacteur consiste à accélérer la dégradation des déchets stockés dans des cellules étanches. Là commence, leur biodégradation (fermentation en l'absence d'air). Le gaz produit, le biogaz, source d'énergie riche en méthane, est capté pour être transformé en électricité et chaleur.

L'avantage d'un tel mode de traitement est son coût d'investissement et de fonctionnement qui reste bien inférieur aux autres filières existantes. En revanche, il n'est pas exempt de certaines nuisances (odeurs, envols) et nécessite aussi une grande surface, ainsi qu'un éloignement des habitations.

### LE PRÉ-TRAITEMENT MÉCANO-BIOLOGIQUE PAR COMPOSTAGE OU MÉTHANISATION AVEC ENFOUISSEMENT

Au sein de bâtiments totalement confinés, les déchets résiduels font d'abord l'objet d'un tri mécanique permettant d'extraire d'une part, les matières recyclables encore présentes (bois, plastique, papier, etc.) et d'autre part, les déchets biodégradables ou « fraction fermentescible ». Puis, par un procédé de fermentation biologique, les déchets sont transformés soit en compost, utilisé comme apport organique sur les terres agricoles, soit en méthane, valorisé sous forme d'énergie (chaleur et électricité).

Néanmoins, la viabilité d'une telle filière réside dans l'existence de débouchés durables pour les sous produits comme le compost par exemple. Encore faut-il réussir un compost de qualité, répondant à des normes très strictes imposées pour leur utilisation en agriculture, ce qui n'est pas évident compte tenu de la composition de nos déchets résiduels (déchets toxiques, verre, etc.).

Au terme de cette étude, les élus devront se prononcer sur le mode de traitement retenu pour le département de l'Aveyron. Les résultats devraient être connus dans le courant de cette année.

Rappelons à titre d'information que le SYDOM n'a pas retenu dans son étude, le traitement des déchets par incinération afin d'être en conformité avec le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.



**DEVENONS ÉCO-ACTEUR** 

EN PARTICIPANT ENSEMBLE À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Si l'on souhaite éviter l'agrandissement voire même la multiplication de structures de traitement dans l'avenir, il est crucial de tenter de contenir l'accroissement du volume de nos déchets en adoptant les bons gestes qui nous permettront de réduire le poids de nos poubelles. Le Grenelle de l'Environnement en a fait d'ailleurs une priorité et a fixé des objectifs très clairs : diminuer la production de

déchets résiduels de plus de 5 kg par an et par habitant sur une période de 5 ans. Même si l'on constate une nette diminution pour l'année 2009 et malgré la collecte sélective des emballages, les nombreuses déchèteries implantées sur le territoire, le tonnage des déchets résiduels de l'Aveyron reste important.



## QUE FAIRE?

Parce que les choses les plus simples ne semblent pas toujours les plus évidentes, le **SYDOM Aveyron** souhaite vous accompagner et vous donner quelques conseils utiles et pratiques pour devenir un acteur de la réduction.

## UN GESTE MALIN POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS AU QUOTIDIEN : LE COMPOSTAGE



Restes de repas, épluchures de légumes, de fruits, tonte de pelouse représentent le tiers du contenu de notre poubelle.

Aussi, plutôt que d'être intégrés au circuit coûteux d'élimination des déchets, ces derniers peuvent être compostés pour être utilisés comme engrais naturel.

Pour ceux qui disposent d'un jardin, il est aisé de faire un tas de compost ou de se procurer un **composteur individuel** par l'intermédiaire de sa commune ou intercommunalité (si celle-ci a mis en œuvre cette pratique sur son territoire).

La fabrication du compost est simple, efficace et économique. Il suffit de déposer dans votre composteur, 3 catégories de déchets :

- → les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œuf, marc de café, pain, fruits et légumes abîmés, etc.
- → les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois froides, sciures, copeaux, etc.
- → les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc.



> le lombricomposteur

En revanche, pour ceux qui habitent dans un immeuble, le **lombricomposteur** peut être une solution à la réduction. A la différence du composteur, ce sont des petits vers de terre qui font le travail à votre place.

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur les pratiques du compostage et du lombricompostage ou bien vous procurer le matériel, contactez votre collectivité compétente en matière de collecte.

#### MIEUX CHOISIR, MOINS JETER



Le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas, il nous appartient, en tant que consommateur et donc producteur de déchets, de nous interroger et modifier nos comportements pour limiter notre quantité de déchets. L'ap-

plication du geste citoyen peut se traduire au moment de l'acquisition de biens. Il suffit pour cela d'adopter des gestes simples et de bon sens tels que : préférer les produits à usage permanent plutôt que les produits jetables de type lingettes, vaisselle en plastique, rasoirs ..., ou encore penser aux produits pauvres en emballages comme les produits concentrés et les écorecharges ou plus simplement, privilégier le cabas pour faire ses courses.

La réduction à la source est le principe le plus direct et le moins coûteux d'élimination des déchets puisqu'elle permet de réduire les quantités de déchets avant qu'ils ne se retrouvent à la charge de la collectivité donc, in fine, à la charge du contribuable.



#### **LE SAVIEZ-VOUS?**

Des efforts ont été effectués depuis plusieurs années sur la réduction du poids des emballages. Depuis 1994, le poids moyen de la bouteille d'eau 1,5l en plastique a baissé de 23 %.

#### Que signifie le point vert présent sur les emballages?

Il signale que l'industriel qui a fabriqué un produit, participe financièrement à son élimination. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable. Il est présent sur 95% de nos emballages.

# **QUE DEVIENNENT** LES EMBALLAGES TRIÉS CHEZ VOUS?

Dans le cadre de ses compétences, le SYDOM Aveyron gère également la valorisation de nos déchets recyclables, c'est-à-dire le tri des emballages tels que les flaconnages et bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes en acier ou en aluminium, cartons et papiers. Tous ces déchets sont traités au travers trois centres de tri : centre de tri de Millau, de Bozouls ou encore de Figeac. Une fois triés dans les centres de tri, ils deviennent alors une matière première et sont acheminés vers des filières de recyclage qui leurs assurent ainsi une seconde vie.

Au 31 décembre 2009, le SYDOM a traité 13 139 tonnes d'emballages issues des ménages Aveyronnais dont, 12 335 tonnes ont été valorisées. Grâce à ces bons résultats au-delà de la moyenne nationale, le traitement de la collecte sélective est désormais gratuit. Toutefois, un effort est encore possible sur certains matériaux comme le verre, les flaconnages et bouteilles en plastique ou encore les métaux (canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium).

Pour améliorer votre geste de tri, le SYDOM Aveyron met à votre disposition ci-dessous, un nouvel outil compact, pratique, ludique, simple d'utilisation et complémentaire à votre quide de tri.

Son nom : le mémo tri. Complet et peu encombrant (de la taille d'une carte bancaire), cet outil recense 110 déchets et permet d'obtenir d'une simple manipulation, les consignes de tri d'objets de la vie courante classés par ordre alphabétique.

890 tonnes triées

434 tonnes triées

Films et sacs

Acier/Alu

tonnes triées

**Papier/Carton** 

10 500 tonnes

tonnes triées

triées

**Verre** 

7 600



# MéMoTRI



À chaque déchet correspond une fenêtre avec un code couleur associé à une destination. Pour connaître la destination de votre déchet, faites coulisser la réglette de manière à ce que le nom du déchet apparaisse dans la fenêtre supérieure 1. Puis, il suffit de faire correspondre la couleur affichée dans la fenêtre inférieure 2 avec les destinations 3

#### JE TRIE 🧲 ILS RECYCLENT **Plastique Flaconnages**



Avec**1324** tonnes de plastique recyclé, on fabrique 2 399 750

on fabrique des sacs

Avec **511** tonnes d'alu

Avec 10 500 tonnes de

on fabrique **22 796 053** cartons.

Avec 7 600 tonnes

bouteilles de 75 cl.

de verre recyclé, on fabrique **16 247 111** 

et d'acier recyclé on fabrique **732** 

Recycler 1 324 tonnes de flaconnages, sacs, films plastique, c'est : Avec des sacs et films en plastique,





**NOUS ÉCONOMISONS** 

Recycler **511 tonnes** de **ca** en **aluminium**, c'est :

1226 tonnes de bauxite



Recycler 10 500 tonnes d'emballages en papie carton, c'est : **21 000 tonnes** 

de hois économ



LE SAVIEZ-VOUS?

En 2009, le recyclage des matériaux triés par les Aveyronnais a permis d'économiser :

- **⊘ 7 831 tonnes de CO2**, soit l'équivalent de l'émission d'une ville de plus de 4 600 habitants.
- € 520 839 m3 d'eau, soit la consommation d'une ville de près de 9 400 habitants.
- 135 499 Méga watt/heure, soit l'équivalent de la consommation d'énergie domestique de 13 150 habitants
- **ᢒ 809 tonnes de pétrole brut**, soit l'équivalent de 7 600 pleins d'essence.



